

MINISTERE DE LA FEMME DE LA FAMILLE
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE
L'ENTREPRENARIAT FEMININ

CELLULE DE SUIVI DES PROJETS ET
PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETE

Dakar, le 24 JAN. 2005

Le Coordonnateur

A L'ATTENTION DE MADAME LE MINISTRE

Objet : compte rendu de la réunion annuelle conjointe
de la coopération entre le Sénégal et la BAD

La rencontre consacrée à la revue annuelle conjointe de la coopération entre le Sénégal et la BAD s'est tenue le jeudi 19 janvier 2007 à l'Hôtel Savana de Dakar.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Directeur de Cabinet du Ministre délégué chargé du Budget et en présence du Représentant Résident du Bureau Régional de la BAD.

Les travaux ont porté essentiellement sur :

1. La préservation de la stratégie de coopération entre le Sénégal et la BAD par le Représentant ;
2. la présentation des Projets par les Chefs de projets.

I. S'agissant de la stratégie de coopération :

- Le Représentant Résident a tenu à rappeler l'historique et le contexte actuel marqué par l'existence depuis 1972 d'un volume de financement **de 62 opérations nationales dans tous les secteurs d'un montant cumulé net d'annulations de prêts de 650 Millions d'unités de compte dont 69,7% sur guichet FAD, 27% sur guichet BAD et 0,3% sur guichet FSN.**

Le Sénégal a eu également à bénéficier de **21 opérations multisectorielles** pour un montant cumulé net d'annulation de **193,5 Millions d'U.C** essentiellement financés sur le guichet FAD.

- Le portefeuille en cours compte selon le Représentant Résident, **17 opérations actives dont 16 projets** et un programme de réforme pour un montant d'engagement de **232,83 Millions d'U.C** avec un taux de décaissement d'environ **39,29%**. **Sur ces 17 projets, cinq (05) sont dans le secteur du développement rural, quatre (04) dans le secteur social, trois (03) dans le multi secteur, deux (02) dans le secteur des transports et trois (03) dans le secteur des équipements collectifs.**

- Pour la **période 2005-2009**, la stratégie d'assistance de la BAD au Sénégal repose sur deux (02) piliers à savoir :

- 1) **la promotion à la croissance accélérée tirée par le secteur privé et**
- 2) **les infrastructures de base en vue d'améliorer le bien être des populations.**

Dans ce cadre, le programme Indicatif relatif au FAD10 comprend **quatre (04) opérations dont (03) ont déjà été approuvées en 2005.**

Il convient de noter que de l'avis du Représentant Résident, confirmé par le Ministère de l'Economie et des Finances, **la performance des opérations est satisfaisante** en matière d'acquisition des biens et services, d'exécution financièrement et technique.

Cependant, il présente certains problèmes qui se résument comme suit :

- l'absence de **suivi des recommandations** des missions de supervisions et d'audit ;
- la faiblesse des taux de décaissement générée par les lenteurs au niveau de la mise en vigueur des prêts et dons, ce qui provoque souvent des glissements des projets aux calendriers d'exécution retenus par les évaluations ;
- les insuffisances en matière de suivi évaluation des projets ;
- le retard dans le processus de passation des marchés dû à la transmission des dossiers directement à Tunis sans copie au Bureau Régional pour le suivi et au long circuit d'approbation de certains contrats aussi bien au niveau national qu'au niveau de la BAD.

II. En ce qui concerne l'examen de la situation spécifique à chaque projet et programme : les travaux ont porté principalement sur la présentation des problèmes essentiels identiques, suivie de discussions secteur par secteur.

Dans ce cadre notre département a eu à présenter la situation globale du PLCP en insistant sur **la question récurrente du recouvrement des crédits, principalement** de la part des SDF, en raison de la clôture du projet le **30 juin 2006** et de la date limite **du dernier décaissement** fixé au **30 décembre 2006.**

A ce sujet, la revue a recommandé au Gouvernement de prendre des mesures décisives pour obliger les SFD concernées à rembourser les reliquats évalués actuellement à **700 000 000 F CFA dans le compte de recouvrement.**

La matrice de suivi des activités ci-jointe permet d'apprécier l'ensemble des problèmes génériques et spécifiques discutés au cours de la dite revue

